



Rue de l'hôpital/Gasthuisstraat 31 b2
B – 1000 Bruxelles

Tel.: +32.(0)2.274.22.06
Fax: +32.(0)2.400.71.26
E-mail : ceettar@ceettar.eu



EFFAT

38, Rue Fossé-aux Loups
B - 1000 Bruxelles

Tél.: +32.(0)2.218.77.30
Fax: +32.(0)2.218.30.18
E-mail : effat@effat.org

Déclaration commune

La Confédération Européenne des Entreprises de Travaux Techniques Agricoles Ruraux et Forestiers (CEETTAR),

Et

la Fédération syndicale européenne pour les secteurs de l'alimentation, de l'agriculture, et du tourisme (EFFAT)

au terme de leur partenariat avec la campagne « Ensemble pour la prévention des risques » de l'Agence Européenne pour la Santé et la Sécurité au Travail (UE-OSHA) et de l'action « Un dialogue social renforcé au service de la formation professionnelle et de la prévention des risques dans les Entreprises de Services Ruraux » soutenue par la Commission européenne ;

dans la continuité de leurs discussions et décisions prises en 2004 (Pas d'accident, défi gagnant), 2006 (Déclaration dite de Münster) et 2012 (Vers des emplois de qualité et des relations industrielles renforcées dans le secteur des services ruraux).

Rappellent

- que la santé et la sécurité au travail représentent un enjeu considérable au niveau économique pour la profession d'entrepreneur de travaux agricoles ;
- que les entreprises mettent à la disposition de l'agriculture et de l'espace rural un parc matériel performant et un savoir-faire professionnel de haut niveau caractérisé par un constant souci de la qualité du travail, avec une responsabilité particulière au niveau de la santé et de la sécurité des salariés ;
- que les deux partenaires sociaux du secteur souhaitent continuer à prendre leurs responsabilités pour améliorer les conditions de vie et de travail dans les zones rurales ;
- qu'ils ont procédé au cours de l'année écoulée à l'identification et l'analyse des différentes actions menées en matière de prévention de risques au niveau national, régional ou des entreprises ;

C'est pourquoi, ils souhaitent

1. renforcer à l'avenir leurs efforts concertés dans le domaine de la santé et sécurité notamment autour de thèmes pour lesquels ils peuvent mener des actions conjointes dans le but de promouvoir la prévention. Ce faisant, les partenaires sociaux visent:
 - l'amélioration des pratiques et de la gestion de la santé et la sécurité dans les entreprises de travaux agricoles, ruraux et forestiers ;
 - l'approfondissement de la coopération avec les représentants des parties prenantes des secteurs agricole, des travaux ruraux et forestiers ainsi qu'avec les institutions européennes compétentes en matière de santé et sécurité au travail.
2. contribuer par toutes formes pertinentes d'action à l'amélioration des compétences des managers et des salariés en termes de formation, d'information et de comportements pour orienter et améliorer la sécurité au travail ;
3. organiser la diffusion de les pratiques innovantes mises en place au niveau national, régional ou de l'entreprise vers les Etats-membres moins engagés dans la politique de prévention afin d'améliorer encore la sécurité au travail dans tous les pays de l'Union européenne ;
4. valoriser quand nécessaires ces pratiques innovantes par des actions de promotion au profit de leurs initiateurs ;
5. diffuser au niveau européen afin d'enrichir les acquis communautaires en matière de sécurité et de santé.

Anvers, le 30 janvier 2014

Gérard NAPIAS
Président de la CEETTAR

Peter HOLM
Président de la section Agriculture
de l'EFFAT